




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le 
ID : 974-249740085-20200124-AF30_CC24012020-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

AFFAIRE N° 30-20200124

**SUBVENTIONS POUR LES CHANTIERS D'INSERTION
REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES COMMUNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 27
Absents représentés : 12
Absents : 09

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**SUBVENTIONS POUR LES CHANTIERS D'INSERTION
REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES COMMUNES**

Le Président rappelle au Conseil, la participation de la CASUD au financement des chantiers d'insertion du point de vue de l'encadrement, des compléments de salaire et du fonctionnement.

Il précise que lorsque les chantiers relèvent de la compétence de la CASUD, l'EPCI prend également en charge les matériaux.

Le président informe que l'enveloppe 2020 dédiée aux communes est de 560 000 euros.

Il informe qu'une demande a été formulée auprès de chaque commune pour obtenir leur programmation et que les services de la CASUD, en lien avec celles-ci, travaillent actuellement avec les associations, qui feront leur demande de subvention au cours des prochains conseils communautaires.

Il propose de reconduire la répartition par commune ci-après déclinée.

La Commune du Tampon, avec un montant de 280 000 €, affectés aux trois chantiers suivants, démarrés en 2019 et qui seront reconduits en 2020 :

- l'ACI "La couture audacieuse" porté par l'association AUDACE,
- l'ACI "Valorisation de la laine" porté par l'association AUDACE,
- l'ACI "Préservation et valorisation des plantes endémiques des hauts" porté par l'association JADES
- et un nouvel ACI en 2020 :
 - l'ACI « valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE ».

La commune de Saint-Joseph pour un montant de 140 000 €.

La commune de L'Entre-Deux pour un montant de 70 000 €.

La commune de Saint-Philippe avec un montant de 70 000 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver cette répartition entre les communes, de l'enveloppe dédiée aux subventions pour les actions relatives aux chantiers d'insertion,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve cette répartition entre les communes, de l'enveloppe dédiée aux subventions pour les actions relatives aux chantiers d'insertion,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

